

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE MESSAGER

DE

SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE
SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PUBLIÉ AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MGR
L'ÉVÊQUE DE RIMOUSKI.

SOMMAIRE : Sainte-Anne, etc., (*suite*), 101. — L'Eglise, (*suite*), 107. — Nouvelles de Rome, 114. — Bulletin, 115. — Actions de grâces, 118. — Recommandations, 119. — Abonnés défunts, 120. — Dons à Sainte-Anne, 120

SAINTE ANNE

L'ÉPREUVE

Les vertus de sainte Anne et de saint Joachim attiraient sur eux les regards de complaisance du Seigneur, mais dans les mystérieux desseins de son infinie sagesse, Dieu leur refusa longtemps le témoignage ordinaire de ses bénédictions ; ils restèrent sans enfants. Nous connaissons tous la douleur de ceux à qui cette consolation est refusée ; il demeure toujours au foyer une place qui attend, comme il y a dans le cœur un désir qui ne peut être satisfait. Mais dans le peuple de Dieu ce malheur prenait le caractère d'une honte : une famille ainsi éprouvée semblait ne

pas avoir été jugée digne des faveurs du ciel ; elle paraissait exclue du nombre de ceux qui pouvaient prétendre à la gloire de compter parmi les ancêtres du Messie.

Combien cette douleur et cette honte ne devaient-elles pas être vivement ressenties par les pieux époux ; ils faisaient partie de la famille même de David, les temps fixés par Dieu approchaient, et beaucoup avaient fondé sur leur union les plus légitimes espérances. Admirons ici une des plus éclatantes vertus de sainte Anne : sa parfaite soumission à la volonté du Seigneur, sa conformité absolue aux desseins de la Providence, son abandon total entre les mains de Dieu. Sans une plainte, sans un murmure, sans une parole anxieuse et indiscreète, elle accepte l'épreuve envoyée. Elle sait bien que le sommet de l'amour c'est l'union des volontés, et elle fait de cette souffrance chaque jour renouvelée, l'instrument le plus puissant de sa sanctification ; elle s'élève ainsi, par ces ascensions successives, dont parle le psalmiste, jusqu'à cette fusion parfaite de sa volonté avec la volonté divine, jusqu'à ce *fiat* des saints qui les unit à Dieu autant qu'il est possible pendant cette vie.

Pour nous, qui avons vu la réalisation complète du plan divin de l'Incarnation, les raisons providentielles de cette épreuve apparaissent clairement. La grandeur de Marie sera rehaussée merveilleusement par une naissance si miraculeuse, la grâce y aura manifestement une part plus considérable que la nature et la vertu de ses pieux parents aura été purifiée, accrue et conduite par la durée des souffrances jusqu'au point voulu par le Seigneur. L'épreuve achève de les rendre dignes d'une fille comme jamais il n'y en eut de semblables, comme jamais il n'en paraîtra désormais ici-bas.

Remercions le Seigneur du modèle qu'il nous donne en sainte Anne de la conduite à garder dans les afflictions. Quelle famille en est exempte ? Que de douleurs viennent nous visiter et demandent de nous les dispositions et les vertus que nous contemplons en notre sainte paronne. Ah ! demandons-lui avec instance de nous obtenir cette résignation admirable à la volonté de Dieu qui l'a soutenue dans ses tribulations. Sollicitons de sa bonté maternelle cette humilité qu'elle pratiqua si bien et qui s'inclina amoureusement sous l'épreuve. Attendons dans la patience et la paix l'explication des desseins de Dieu sur nous. Souvent la conduite de la Providence nous sera expliquée plus tard et nous reconnaitrons alors la sagesse et la bonté divine cachées sous des apparences de rigueur ; si au contraire nous devons accepter ces épreuves sans jamais les comprendre, et la lumière éclatera enfin au grand jour des suprêmes révélations.

L'ESPÉRANCE INVINCIBLE

L'admirable soumission de sainte Anne à la volonté de Dieu n'excluait pas le désir ardent de voir un jour s'étendre sur elle la bonté miséricordieuse du Seigneur. C'était encore entrer dans les desseins du ciel que de souhaiter avec la plus persévérante confiance la grâce insigne de faire partie de la famille du Messie. Sans doute, il fallait un miracle, mais l'Ancien Testament ne présentait-il pas à sainte Anne l'exemple de la mère de Samuel ? Si, dans son humilité, elle n'osait pas espérer un prodige, elle savait cependant que le Seigneur ne peut pas résister à la prière ; elle se souvenait des miracles accomplis par le Très-Haut pour exaucer ceux qui avaient espéré contre toute espérance.

Quel merveilleux appui trouvait cette prière si ardente dans les vertus de l'épouse de Joachim ! Le Seigneur résiste aux superbes, mais il donne sa grâce aux humbles ; comment l'aurait-il refusée à sainte Anne, qui savait si merveilleusement faire servir à ses progrès dans l'humilité, l'humiliation si grande dont sa longue stérilité était la cause permanente ? Avec l'humilité, admirons la chasteté des deux pieux époux ; c'est à son mérite que saint Jean Damascène attribue la naissance miraculeuse de la Vierge immaculée : " O Anne, O Joachim," s'écrie-t-il, " couple heureux et sans tache ! c'est de vous qu'on peut dire avec le Seigneur : On vous connaît au fruit de votre union, *ex fructibus eorum cognoscetis eos* ; vous avez réglé votre vie de la manière la plus agréable à Dieu, la plus digne de celle qui est née de vous. Le fruit de votre sainte et chaste vie a été la perle de la virginité... En vivant saintement dans une nature humaine, vous nous avez donné une Fille supérieure aux anges dont elle est la souveraine."

Sachons comprendre la conduite du Seigneur à l'égard de sainte Anne et les dispositions qui ont mérité à notre douce patronne de voir ses désirs exaucés. Nous aussi nous souhaitons vivement plusieurs grâces, nous appelons de nos vœux certains événements, mais, à supposer qu'ils soient vraiment conformes aux desseins du Seigneur, remplissons-nous les conditions nécessaires pour en obtenir la réalisation ? Pouvons-nous présenter à Dieu une pureté, une humilité, une persévérance, sinon égales, mais du moins qui ne s'éloignent pas trop de ce qu'elles étaient en sainte Anne ? Que de fois nous prions le Seigneur, mais, en même temps nous méritons sa colère ou ne pouvons qu'éloigner ses grâces par des fautes plus ou moins graves

par
goût
peut
atta
Où
aire
man
sinon
et qu
sont
Ann
souy

ment
ment
mère
exau
van
long
ment
arrê
ment
ache
ernit

expos
éleb
plus
Egli
aigno

par un manque de dévotion, de pureté d'intention, par un goût trop humain des plaisirs, des jouissances de ce monde, peut-être, si nous nous sommes donnés à Lui, par des attaches qui déplaisent à son amour jaloux. Et l'humilité ? Où en sommes-nous par rapport à cette condition nécessaire de toute prière bien faite ? La persévérance ne nous manque-t-elle pas aussi trop souvent ? Qui pourra compter, sinon Dieu lui-même, les grâces que nous aurions obtenues et qui ne nous ont pas été accordées parce que nous nous sommes trop tôt lassés dans nos demandes ? O sainte Anne, que votre exemple ne nous soit pas inutile et bien souvent nous serons exaucés.

LES VŒUX EXAUCÉS

Demandez et vous recevrez, a dit le Sauveur ; comment cette loi divine n'aurait-elle pas eu son accomplissement en faveur de celle qui devait donner naissance à la mère de Jésus. Sainte Anne va voir enfin ses vœux exaucés, à l'encontre de toutes les lois de la nature. Mais avant d'admirer le miracle même de la cessation d'une longue stérilité, avant de contempler la merveille infiniment plus grande de l'Immaculée Conception de Marie, arrêtons-nous à cette pensée que sainte Anne a non seulement obtenu par ses prières la venue de la Vierge sans tache, mais encore qu'elle a mérité l'honneur de cette maternité incomparable.

Les Pères de l'Église grecque ont magnifiquement exposé les vertus de sainte Anne, proclamé sa grandeur, célébré ses louanges, mais nous ne connaissons rien de plus expressif dans sa simplicité que l'oraison récitée par l'Église au jour de sa fête. " O Dieu," dit-elle, " qui avez daigné conférer à la bienheureuse Anne votre grâce, afin

qu'elle méritât de donner le jour à la mère de votre Fils unique, accordez-nous, dans votre bonté, d'être aidés, auprès de vous, du patronage de celle dont nous célébrons la solennité." Avoir mérité de devenir la mère de la Très Sainte Vierge, quel trésor de vertus, quelle éminente perfection cela ne suppose-t-il pas ? Rien de ce que nous pourrions balbutier ne pourrait suffire à en donner l'idée ; pour approcher de la vérité, il faudrait posséder de Marie elle-même et de sa sainteté une idée suffisante, et qui donc aurait la présomption d'avoir pénétré ces merveilles ? Il vaut mieux admirer en silence et demander à Dieu de nous en révéler lui-même quelque chose s'il le juge utile au bien de nos âmes.

Sainte Anne et saint Joachim reçurent directement du ciel, à en croire la tradition, l'assurance que leur prière avait été exaucée, que l'épreuve allait finir et qu'à l'opprobre allaient succéder la gloire et l'honneur. Il est facile de se représenter ce que durent être alors leur joie et leur reconnaissance. Sainte Anne, si parfaite dans la souffrance, ne se montra pas moins conforme à la volonté divine par les sentiments de la plus vive gratitude. Dieu seul en connut les élans ; il ne convenait pas encore de faire éclater au dehors les sentiments qu'excitait en son âme la divine libéralité.

S'il est un sentiment naturel aux cœurs droits et aux âmes généreuses, c'est bien celui de la reconnaissance ; il est si doux de répondre à un bienfait par cet élan du cœur qui se traduit par des paroles et par des actes. Et cependant, chose étrange ! les hommes si délicats entre eux à cet égard, se montrent d'une inconséquence flagrante et oublient ce devoir quand il s'agit de Dieu. Beaucoup semblent

considérer les bienfaits reçus comme autant de jouissances auxquelles ils avaient droit. Rien de plus fréquent que de voir des âmes demander avec instance des grâces temporelles ou spirituelles et quand elles les ont obtenues, ne pas penser, si non à égaler les prières d'actions de grâces aux prières de demande, mais au moins à remercier Dieu et à se montrer reconnaissantes. Apprenons par l'exemple si touchant de sainte Anne que la reconnaissance peut s'élever jusqu'à devenir une vertu et une vertu surnaturelle; qu'à chaque faveur reçue réponde l'amoureux merci d'un cœur reconnaissant!

L'abbé G. DE BESSONIES.

L'ÉGLISE

(Suite.)

XI

L'ÉGLISE FAIT-ELLE PEU DE CAS DES POUVOIRS LAÏQUES ?

Personne ne respecte autant que l'Église le pouvoir laïque. Elle respecte et fait respecter toutes les autorités vraies; la famille, la propriété, la société, l'État. Tout dernièrement encore elle a condamné par la bouche des Souverains Pontifes les doctrines erronnées de Lamennais et des sectes révolutionnaires qui prétendaient que le pouvoir temporel est une usurpation et que l'insurrection est le plus saint des devoirs. Les sectaires détestent l'Église précisément à cause de l'inébranlable énergie avec laquelle elle défend tous les principes d'ordre et d'obéissance aussi bien dans la société civile que dans la société religieuse.

Si, dans le cours des siècles, l'Église a parfois blâmé,

jugé et même condamné les actes de certains princes et de certains Etats, ce n'a pas été parce qu'elle faisait peu de cas des pouvoirs laïques, mais uniquement parce que son devoir religieux l'obligeait à défendre envers et contre tous la justice, la vérité, et les grands principes de la morale publique. C'est le péché et l'injustice qu'elle a frappés et non pas l'autorité des princes. En agissant ainsi, elle a fait pour les nations et leurs Souverains ce qu'elle fait tous les jours pour les individus ; elle a éclairé et redressé leurs consciences, elle leur a montré la voie du devoir, elle s'est efforcée de les ramener au bien, elle ne les a jamais condamnés ni frappés d'anathème qu'après avoir épuisé tous les moyens de persuasion et de douceur.

En présentant le Saint-Siège et l'Episcopat comme ennemis des pouvoirs laïques, le démon et ses amis n'ont qu'un but : c'est de soulever contre l'Eglise le bras séculier et de faire renverser par le trône l'autel qui est son plus ferme soutien.

Le pouvoir laïque est souverainement respectable en tout ce qui touche le gouvernement temporel des Etats ; mais, dans ce gouvernement même, il doit être moral, il doit être selon DIEU, il doit aider de son mieux la mission de salut que l'Eglise a reçue du Seigneur pour sanctifier et pour sauver tous les hommes ; et s'il est juste et équitable, il ne doit pas s'étonner que les pasteurs des âmes lui rappellent ses devoirs, au nom de JÉSUS-CHRIST, l'éclairent et le reprennent comme ils le font pour chacun des fidèles.

Laïque veut-il donc dire antichrétien ! s'il en était ainsi, personne, en conscience, ne pourrait être *laïque*.

QUEL

justi

quoi

elle l

gne r

porte

humai

la co

dans

divin

Toute

Allez

leur à

DIEU,

aimer

triomp

liberté

leur ex

honore

âmes.

Q

l'empie

clergé,

n'en ac

et bien

après l

dent d

XIII

QUELLE EST L'INFLUENCE QUE L'ÉGLISE CHERCHE À CONQUÉRIR EN CE MONDE.

C'est l'influence du bien, des bonnes mœurs, de la justice, du service de DIEU. Elle n'en veut pas d'autre, quoi qu'en disent ses ennemis ; mais celle-là, elle la veut ; elle la veut à tout prix, et pour la conquérir, elle n'épargne ni ses travaux, ni ses sueurs, ni son sang. Qu'importent à la sainte Église les vains calculs de la politique humaine ! Elle n'y touche jamais qu'au point de vue de la conscience, et dès lors elle demeure dans son domaine.

L'Église Romaine veut faire régner JÉSUS-CHRIST dans le monde, parce qu'elle est envoyée pour cela. Le divin Maître lui a dit avant de retourner aux cieux : *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, et apprenez-leur à observer mes lois.* Et elle va, avec l'autorité de DIEU, le faisant connaître, le faisant servir, le faisant aimer. Rien ne l'arrête et rien ne l'arrêtera. Pour faire triompher la vérité, elle invoque avec un droit égal la liberté ou l'autorité ; moyens humains qui tirent toute leur excellence du bon usage qu'on en fait, et que l'Église honore grandement en les faisant servir au salut des âmes.

Que l'on crie tout qu'on voudra à *la double face, à l'empiétement, à l'agitation cléricale, à l'orgueil du clergé*, et autres travestissements de ce genre : l'Église n'en accomplira pas moins sa sainte, sa puissante, sa douce et bienfaisante mission. Elle sauve ceux-là mêmes qui, après l'avoir le plus indignement blasphémée, lui demandent du secours au jour du péril et de l'épreuve.

Non, l'Eglise *n'empiète* pas, lorsqu'elle instruit les princes et les peuples, lorsqu'elle s'oppose à ce que DIEU défend, lorsqu'elle condamne sur la terre ce que JÉSUS CHRIST condamne dans les cieus. Elle fait son devoir l'égard de ceux qui ne font pas le leur. Elle ne *trouble* jamais les consciences que lorsqu'il faut les réveiller d'un sommeil dangereux ; elle *n'agite* jamais que des questions qui doivent être agitées, et son prétendu *orgueil* n'est que le profond et énergique sentiment de la mission divine qu'elle tient de DIEU. Bienheureux, même dès ce monde, ceux qui acceptent avec amour la divine influence de l'Eglise et qui échappent ainsi à l'influence délétère de toutes les folles idées qui bouleversent les intelligences et perdent les sociétés aussi bien que les âmes !

XIII

SI LES EVÊQUES ET LES PRÊTRES SONT DES FONCTIONNAIRES PUBLICS.

Il ne le sont en aucun sens. Les ministres de DIEU ne peuvent être les ministres des rois de la terre. Le traitement annuel que reçoivent de certains gouvernements les Evêques et les curés catholiques ne change rien leur divin ministère. En France, par exemple, le traitement n'est pas un *salaires* de fonctionnaire public, mais bien le paiement d'une dette reconnue officiellement par l'empereur Napoléon Ier vis-à-vis du Pape, Pie VI, après la grande révolution. Les propriétés du clergé français avaient été volées et confisquées, et le Pape, administrateur suprême de tous les biens de l'Eglise, voulut bien abandonner tous ses droits à ces propriétés injustement ravies, moyennant une faible indemnité que le gouvernement français prit l'engagement solennel de payer cha-

année aux Evêques et aux curés de toutes les Eglises de France.

Le traitement des fonctionnaires civils n'a aucunement ce caractère. C'est un salaire, honorable sans doute, mais enfin un véritable salaire des services qu'ils rendent à l'Etat. Leur autorité n'est qu'une délégation du pouvoir civil ; et cette délégation peut cesser par le seul fait de la volonté du Souverain qui la leur retire quand il lui plaît.

Les Evêques et les prêtres, au contraire, exercent le ministère catholique au nom de DIEU seul ; ils ne relèvent de de JÉSUS-CHRIST et du Pape, son Vicaire. Leur mission dépasse les limites de tous les Etats et les domine comme le ciel domine la terre. Ils prêchent le respect pour l'autorité temporelle sans dépendre d'elle, du moins en ce qui touche leur saint ministère ; et c'est ne rien comprendre aux questions spirituelles et temporelles, religieuses et civiles, que d'assimiler les ministres de l'Eglise aux fonctionnaires de l'Etat, comme le font tous les jours les déplorable journaux qui inondent et pervertissent l'Europe.

XIV

COMMENT ON EST FAIT EVÊQUE

Deux conditions sont requises pour qu'un prêtre exerce les fonctions sacrées de l'Épiscopat. Il faut d'abord qu'il soit élu et institué par le Souverain Pontife, qui est l'Evêque des Evêques, chargé par JÉSUS-CHRIST de gouverner et de faire gouverner par ses vénérables Frères, les Evêques, chaque portion de l'Eglise universelle. Seul dans l'Eglise, le Pape a le droit de fixer dans le monde entier les limites des diocèses, d'en créer de nouveaux et d'investir de la *juridiction* pastorale le prêtre à qui il

juge à propos de confier la charge d'un diocèse. La juridiction, c'est le pouvoir de gouverner, d'enseigner, de juger, de lier ou de délier. Sans cette juridiction, qui appartient en plénitude au Pape et que seul il peut conférer, un prêtre n'a aucun pouvoir ecclésiastique dans un diocèse ; si un prêtre se permettait de jour à l'Evêque, de faire des lois, de donner des dispenses, etc., tous ses actes seraient nuls de plein droit et lui-même encourrait *ipso facto* l'excommunication majeure, digne punition des schismatiques et des intrus.

La seconde condition requise pour qu'un prêtre puisse exercer légitimement et validement les fonctions épiscopales, est la *consécration* par le sacrement de l'Ordre. Si, comme il est arrivé parfois dans les temps de schisme, il se rencontrait un Evêque et un prêtre assez oublieux de leurs devoirs, l'un pour donner, l'autre pour recevoir la consécration épiscopale, en dehors de la volonté du Pape, le malheureux prêtre ainsi consacré aurait vraiment le *caractère* d'Evêque, il pourrait *validement* administrer le sacrement de Confirmation et le sacrement de l'Ordre ; mais tout cela serait *illicite* au premier chef ; comme la consécration eucharistique par un prêtre i terdit est valide tout en étant très-illicite, très-coupable et très-sacrilège.

Par suite de certaines conventions, appelés *Concordats*, passées entre le Saint-Siège et plusieurs gouvernements temporels, la désignation ou nomination des futurs évêques est abandonnée par l'Eglise à l'initiative du Souverain. Mais cette nomination n'a aucune valeur religieuse, tant que le Pape ne l'a pas ratifiée par un acte officiel, que rien ne peut suppléer et qu'on nomme l'*institution canonique*.

Voilà comment un prêtre peut devenir Evêque.

XV

CE QUE C'EST QU'UN SCHISME

Un schisme est un grand péché et une grande sottise. C'est la séparation d'avec le Pape, Chef de l'Eglise ; et par conséquent la séparation d'avec l'Eglise, société de DIEU ; et par conséquent la séparation d'avec DIEU même.

Le schisme est la révolte d'un certain nombre de chrétiens, ecclésiastiques ou laïques, contre l'autorité légitime de l'Eglise et de son Chef. C'est un péché mortel de premier ordre, et les princes, les Evêques, les prêtres et les laïques qui s'en rendent coupables, auront à rendre au tribunal de JÉSUS-CHRIST un compte d'autant plus terrible que presque toujours ce crime de haute trahison catholique est suivi du crime d'hérésie plus grave encore ; la désobéissance a pour digne salaire l'apostasie de la foi. La Grèce, la Russie, la Suède, la Prusse, l'Angleterre ont été, par le schisme, jetées dans l'hérésie.

Une Eglise schismatique, c'est-à-dire séparée du Pape et de l'Eglise universelle, tombe immédiatement sous le joug des puissances de ce monde et s'avilit bientôt dans une honteuse servitude. Elle perd toute sa sève religieuse, toute son autorité morale, toute sa force, toute sa doctrine ; elle devient, entre les mains du pouvoir, un instrument servile et méprisé ; et trop souvent son ministère n'est qu'une succursale de la police. On appelle cela une *Eglise nationale* ; et un clergé ravalé de la sorte a le bonheur de posséder une *Constitution civile*.

Pauvre Eglises nationales et pauvres constitutions civiles du clergé ! Vous êtes trop pitoyables pour que nous vous redoutions, trop absurdes pour que nous songions à vous réfuter ! Membres vivants de la sainte Eglise de DIEU, nous voulons toujours vivre de sa vie, ne faire qu'un avec

elle et avec le Christ et demeurer inviolablement unis au Souverain Pontife, qui est le centre de l'unité chrétienne, le seul docteur qui ne s'égare jamais, l'Evêque universel de tous les enfants de DIEU ! Le schisme c'est la mort, c'est le déshonneur ; et nous n'en voulons pas !

(A suivre.)

NOUVELLES DE ROME

L'Encyclique sur le Rosaire, annoncée depuis quelque temps, vient de paraître. Après avoir démontré l'excellence de cette prière le saint Père exhorte les fidèles à s'inscrire dans la confrérie du Rosaire.

Léon XIII est un grand et fervent dévot de la sainte Vierge. Tous les soirs il récite le chapelet avec un de ses chapelains. Il a élevé à la Vierge de Lourdes une statue dans ses jardins, et chaque fois qu'il fait sa promenade, il s'agenouille pieusement devant la douce et lumineuse image. La dévotion à la sainte Vierge joue un grand rôle dans la vie de Léon XIII. Il ne prend jamais une résolution importante sans avoir prié la sainte Vierge. Elle tient une grande place dans ses vers, effusion de son cœur.

— On télégraphie de Rome à la *Croix* de Paris à la date du 4 octobre :

L'Osservatore Romano publiera ce soir une Constitution Apostolique sur les Ordres franciscains.

Après avoir démontré la nécessité de l'union, Léon XIII réunit en un seul Ordre les Observantins, les Réformés, les Alcantarins et les Récollets, c'est-à-dire tous les Ordres franciscains, sauf les Capucins et les Conventuels.

BULLETIN

Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Rimouski est descendu à Ristigouche pour présider chez les RR. PP. Capucins, les solennités de St-François. Le 3 octobre Sa Grandeur est allé bénir l'école-chapelle de la nouvelle mission de Marieville dans le canton Ristigouche. Le 4 Elle a officié pontificalement, assistée des RR. PP. Bonaventure et Albert. Le R. P. Pacifique a fait le sermon de circonstance. Dans l'après-midi Monseigneur a fait au peuple une instruction dans laquelle Sa Grandeur a flagellé les principaux vices : l'orgueil, la colère, le blasphème, l'impureté, l'intempérance, et a vivement exhorté à la pratique de la piété : à l'assistance à la messe du dimanche, à la prière en famille, etc. Monseigneur a donné le salut solennel du Saint-Sacrement et est parti par le chemin de fer de la Baie des Chaleurs pour St-Laurent de Matapédia et St-Alexis.

—Le 10 octobre, par le bateau le *Labrador* sur lequel se trouvaient Sa Grandeur Mgr Bruchési et une quinzaine de prêtres, Pierre Bauville, élève de philosophie du Séminaire, est parti pour Rome, où il fera au collège de la Propagande, ses études philosophiques et théologiques.

M. l'abbé J.-A. D'Amour, du diocèse est déjà rendu depuis l'an dernier au Collège canadien et étudie la théologie.

—Le 2 octobre, veille de la fête de N.-D. du St-Rosaire, cérémonie de vêtiture chez les Sœurs du Saint-Rosaire, présidée par Sa Grandeur Mgr A.-A. Blais, accompagné de Messieurs les abbés J.-E. Lepage D., J.-R. Léonard SS. et E.-G. Bouchard. Ont pris le saint habit

Marie-Lumina Boucher, de Ste-Flavie, dite Sœur Marie de St-Ferdinand ; Marie-Anne Alma Deschônes, de Ste-Angèle de Mérici, dite Sœur Marie de Ste-Angèle de Mérici ; Marie-Marguerite Allard, de St-Joseph de Carleton, dite Sœur Marie du St-Rosaire ; Marie-Angéline Cimon, de St-Fabien, dite Sœur Marie de la Providence.

—Le dernier dimanche de septembre le Rév. M. D. Morisset, alors curé à l'Assomption de N.-D., a béni en cette paroisse, avec la permission de sa Grandeur et au milieu d'une assistance nombreuse, deux magnifiques statues, de St-Antoine et de St-François d'Assise.

—Les personnes charitables qui ont pris des billets pour le *buggy* mis en raffle au profit du bazar des Sœurs du St-Rosaire, nous sauront probablement gré de leur faire connaître que le tirage a eu lieu. Le gagnant est le Rév. M. J. Deschamplain, curé de Ste-Adélaïde de Pabos.

—Sa Grandeur Mgr Blais vient d'ériger canoniquement par trois decrets les missions de l'Immaculée Conception de Marieville, des Stigmates de St-François de l'Alverne, et de St-Antoine d'Escuminac. En ces missions situées dans la région de Ristigouche, il y a déjà trois chapelles construites, que fréquentent des colons pleins d'ardeur et d'espérance dans le défrichement des terres fertiles qui se trouvent dans ce territoire.

—Pour se rendre à l'invitation de M. le curé J.-S. Saindon, Sa Grandeur Mgr Blais est allé le 17 octobre, un dimanche, bénir le cimetière de la nouvelle et florissante paroisse de Sayabec. Le matin après la messe paroissiale chantée par le Rev. M. Saindon, Monseigneur a adressé la parole aux fidèles. Après avoir exprimé sa joie d'avoir pu se rendre à l'invitation de M. le curé, qui lui a procuré l'occasion de constater les progrès vraiment extraordinaires

qui se
il y a
colons
leur es
les a e
à dem
éviter
Sa Gr
envers
qui es
mots,
respec
morts,
Vierge
recour
Grand
A
ments
Sainde
paroiss
tion.
belle o
S:
constat
dévelop
forêt à
630 an
famille
ne peu
—
que de

qui se sont opérés depuis son dernier passage à Sayabec. Il y a trois ans, Sa Grandeur a vivement encouragé les colons à leur œuvre de défrichement et de colonisation, en leur exposant les avantages de leur condition. Sa Grandeur les a ensuite mis en garde contre le luxe et les a exhortés à demeurer étroitement unis par le lien de la charité, à éviter les procès qui enfantent le ressentiment et la ruine. Sa Grandeur a aussi parlé des devoirs des paroissiens envers leur pasteur, du respect que l'on doit à sa parole qui est la parole de Dieu lui-même. Suivirent quelques mots, à l'occasion de la bénédiction du cimetière, sur le respect qu'on doit avoir pour cette demeure sacrée des morts, et à l'occasion de la fête de la pureté de la Ste-Vierge qu'on célébrait en ce jour, sur la nécessité de recourir à Marie qui est le canal de la grâce. Puis Sa Grandeur bénit le peuple.

A une heure de l'après-midi, revêtue de ses ornements pontificaux et accompagnée par M. les abbés Saindon et Léonard, Sa Grandeur suivie de toute la paroisse se rendit au cimetière pour en faire la bénédiction. On retourna ensuite processionnellement à la chapelle où un salut solennel fut chanté.

Sa Grandeur est repartie le lendemain heureux d'avoir constaté avec quelle rapidité la paroisse de Sayabec s'était développée. Il y a dix ans il n'y avait qu'une épaisse forêt à la place de cette paroisse qui possède aujourd'hui 630 âmes. Toutes les semaines il arrive de nouvelles familles, qui y viennent prendre des terres dont la fertilité ne peut plus être contestée.

— Par décision de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Rimouski, ont été nommés :

Le Rév. M. J.-W. Dion, vicaire à l'Assomption de de Mcnider.

Le Rév. M. Th. Dumas, vicaire à Ste-Félicité.

Le Rév. Em. Paradis, vicaire aux Trois-Pistoles.

Le Rév. M. J.-R. Asselin, vicaire à Carleton.

ACTIONS DE GRACES.

Lewiston.—Guérison d'un mal d'yeux. Dme Victoria Lapointe.—*Mont-Louis.* Deux faveurs obtenues après promesse de faire connaître dans le *Messenger*. Joseph Perron, ptre.—*Humqui.* Guérison d'un enfant. Une abonnée. Une guérison et deux autres faveurs. Dme O. Ouellet—*Ste-Cécile du Bic.* Faveur spéciale obtenue par l'intercession de sainte Anne après promesse de faire publier. Fortunat Côté.—*Fall-River.* Faveur obtenue par l'intercession de sainte Anne. Delle Joséphine Morin. Remerciements à sainte Anne pour guérison de mon enfant. Dme Georges Sirois.—Trois abonnés remercient sainte Anne pour faveur obtenue.—*Baie de la Trinité.* Guérison d'un mal de jambes. Dme R. Beaudin.—*St-Moïse.* Faveur obtenue. Merci à sainte Anne et à la B. V. Marie. E. P. Chouinard, ptre.—*Moisie.* Deux personnes soulagées et une grâce particulière. Dme D. Parlier. Faveurs obtenues. Une abonnée.—*St-Jean de Dieu.* Remerciements pour faveur obtenue et une guérison. Delle V. P. Deux faveurs obtenues. M. P.—*Ste-Françoise.* Guérison complète d'un mal d'yeux, après neuvaines et messes en l'honneur de sainte Anne. Delle Marie-Louise Soucy.—*St-Mathieu.* Grâce obtenue par l'intercession de sainte Anne. Dme R. Buckley.—*Ils*

Ver
une
réta
mal
méd
tant
E.)
saint
de p
hill.
Gué
Gué
Lour
Une
Laur

dèles,
quent
vrem
pour
grâce
nion ;
d'un
prise ;
dans
épilep
les zé
de l'Q

Verte. Guérison d'un mal de côté et de jambes. Aussi une de mes parentes remercie beaucoup sainte Anne du rétablissement de sa santé après une grande et longue maladie. Dme Louis Dubé.—*St-Fabien.* Guérison immédiate obtenue pour un enfant, d'une douleur persistante à un bras, après intercession de sainte Anne. Dme E. Michaud.—*St-Octave de Métis.* Remerciements à sainte Anne pour guérison, après neuvaine et promesse de publication dans le *Messenger*. Une abonnée. *Haverhill.* Grâce obtenue. Delle Agnès Beauvais. — *Ste-Luce.* Guérisons. William Demers et son épouse.—*St-Fabien.* Guérison d'un mal de gorge. Delle E. G.—*N.-D. de Lourdes.* Trois guérisons. Une abonnée. Une guérison. Une abonnée. Guérison d'un mal de dents. Delle Elmire Lauzier.

RECOMMANDATIONS

Le triomphe de l'Eglise ; la conversion des pays infidèles, les œuvres diocésaines ; 2 personnes qui ne fréquentent pas les sacrements ; 17 personnes pour recouvrement de la santé ; la paix dans 2 familles ; 2 familles pour grâce de bonne mort ; 1 mal d'yeux ; 1 famille pour grâce particulière ; 1 enfant paralysé ; 1 première communion ; 6 personnes pour grâces particulières ; 2 enfants d'un caractère difficile ; 1 famille pour succès dans entreprise ; 1 institutrice et ses élèves ; 1 personne pour succès dans entreprise ; 1 vocation ; 2 personnes en voyage ; 1 épileptique ; 1 père de famille exposé à l'intempérance ; les zélateurs et zélatrices du *Messenger* ; les bienfaiteurs de l'Œuvre du Pèlerinage.

ABONNÉS DÉFUNTS

Dme Louis Beaulieu, décédée à Taunton, dans le cours du mois d'octobre.

Dme Jean Leblanc, décédée en septembre dernier aussi à Taunton.

Dme Eugène Marcotte, zélatrice du *Messageur*.

Dme Hortense Lavoie, décédée le 15 juin dernier à St-Mathien; dans la même paroisse, André Levesque décédé le 15 juillet et Narcisse Jean décédé le 19 août.

Dme Louis Casavant décédée à Lewiston, le 9 août.

M. Thomas Roy, rentier, décédé le 31 août à l'âge de 73 ans à St-Octave de Métis. Il était le père de la Révérende sœur St-Thomas, de la Congrégation de Notre-Dame.

— Nous apprenons avec regret la mort de M. Louis Belzile, cultivateur, arrivée à l'âge de 62 ans, à St-Fabien, le 30 septembre dernier. Il était le père du Rév. M. A. Belzile, curé de St-Moïse, du Rév. M. Z. Belzile, vicaire à St-Anaclet; le beau-frère du Rév. M. A. Bélanger du Séminaire; l'oncle du Rév. M. M. Belzile, aussi du Séminaire; et le père de la Révérende sœur St-Cyrice, du couvent des Sœurs de la Charité de Québec. Nos condoléances.

M. le Chanoine Paul Leblanc, pénitencier de la Cathédrale de Montréal, décédé le 30 septembre à l'Hôpital-Général des Sœurs Grises, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

DONS A SAINTE-ANNE

Dme Cécile Paradis, *Fall-River*.....\$2 00